

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-04-079

**AVENANT A LA  
CONVENTION DE  
GROUPEMENT DE  
COMMANDE POUR LA  
CONCLUSION D'UN  
MARCHE PUBLIC POUR  
L'ELABORATION D'UN  
PLAN CLIMAT AIR  
ENERGIE TERRITORIAL**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 6 JUIN 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 48

présents : 28

votants : 39

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
29 MAI 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Yves MENEZ**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) Suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur Philippe CHARRIER (Chamant)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur Jacky MELIQUE (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur Sylvain LEFEVRE (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

**Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence  
suit(vent) :**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur François DUMOULIN. Celui-ci rappelle que dans le cadre de la convention signée avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte pour la conclusion d'un marché public de prestations intellectuelles, concernant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, seuls les prix fourchette basse et fourchette haute avaient été calculés pour les 3 EPCI.

Soit :

<b>Contribution EPCI fourchette basse</b>			<b>Contributions EPCI fourchette haute</b>		
<i>40 000 euros Hors Taxe</i>			<i>100 000 euros Hors Taxe</i>		
<b>CCAC</b>	<b>CCSSO</b>	<b>CCPOH</b>	<b>CCAC</b>	<b>CCSSO</b>	<b>CCPOH</b>
49 199 hbts	25 322 hbts	34 798 hbts	49 199 hbts	25 322 hbts	34 798 hbts
17 381 euros	9 577 euros	13 092 euros	43 453 euros	23 817 euros	32 730 euros

Le marché public conclu de prestation intellectuelle définitif a précisé la participation de chaque EPCI

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 12/06/2019

Affiché le 12 JUN 2019

ID : 060-200066975-20190606-DEL2019CC04079-DE

		<b>Euros TTC</b>	<b>CCAC</b>	<b>C</b>	
<b>Marché</b>	<b>Total Lot 1 Etudes Complémentaires</b>	49 920,00 euros	21643,98 euros	11 736,32 euros	16 539,70 euros
	<b>Total Lot 2 EES</b>	12 360,00 euros	5 358,97 euros	2 905,87 euros	4 095,17 euros
	<b>Total Lot 1 + Lot 2</b>	62 280,00 euros	27 002,95 euros	14 642,19 euros	20 634,86 euros

### Délibération

**Vu** les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) rendus obligatoire par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement.

**Vu** la délibération n° 2018-CC-05-060 du 10 avril 2018 approuvant le lancement de la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

**Vu** la délibération n°2018-CC-10-136 du 14 novembre 2018 relative au groupement de commande nécessaire à la conclusion d'un marché public de prestations intellectuelles pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire des communautés de communes de l'Aire Cantilienne, du Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise,

**Considérant** que le marché a été conclu, le président indique qu'il est nécessaire de préciser la participation définitive de chaque EPCI

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DUMOULIN, par un vote au scrutin ordinaire, par 38 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Président,
- **DECIDENT D'APPROUVER** l'avenant à la convention signée avec les deux Communautés de Communes de l'Aire Cantilienne et du Pays d'Oise et d'Halatte, pour la conclusion d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : 12 JUN 2019  
Et de l'affichage le : 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER